

1^{er} mai 2022

Agir pour le progrès social et la paix !

La CGT appelle l'ensemble du monde du travail, chaque salarié, privé d'emploi, retraité ou étudiant à se mobiliser largement le 1er mai prochain, à l'occasion des manifestations et rassemblements qui seront organisés partout en France. À cette occasion, nous porterons l'exigence du progrès social, dans une société soucieuse de l'avenir de la planète et d'un monde de paix.

La première préoccupation des Français est de mieux vivre des fruits de leur travail. À l'heure où l'économie mondialisée crée, en France et à travers le monde, un accroissement sans précédent des inégalités sociales et où les prix des produits de consommation comme le prix de l'essence explosent, celles et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre subissent de plein fouet un système économique au seul service des intérêts du capital, des actionnaires dont les dividendes franchissent chaque année de nouveaux records.

L'argument qu'il ne faut pas augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux sous couvert de conjoncture économique difficile se fracasse sur la réalité d'un enrichissement indécent et sans précédent des ultras-riches !

C'est la conséquence des choix économiques et sociaux des gouvernements successifs, ce sont donc d'autres choix qu'il nous faut imposer par la mobilisation sociale, tant dans la rue qu'au sein des entreprises et des services publics !

Comme jamais les questions environnementales sont au cœur des préoccupations sociales : elles appellent à un durcissement des sanctions en direction des entreprises qui ne respectent pas les normes environnementales, à une conditionnalité d'attribution des 200 milliards d'aide public, elles doivent aussi contraindre le nouveau gouvernement à agir et à respecter les textes et accords internationaux sur le climat.

Parce qu'il n'y a pas de progrès social possible sans l'assurance d'un avenir durable pour la planète, il n'y aura pas non plus de combat contre la « fin du

monde » sans se préoccuper dans le même temps de la « fin du mois ».

Depuis l'après-guerre et tout particulièrement ces deux dernières années, l'utilité et l'efficacité des services publics ont été démontrées. Qu'en aurait-il été de la gestion de la crise sanitaire sans des services publics et des agents répondant présents ? Qu'en aurait-il été de l'approvisionnement énergétique, des transports et de leur régulation, des télécommunications, de l'enseignement et de la culture sans des salariés et agents résolument engagés dans leurs missions et des modes de financements publics ?

Qu'en aurait-il été des entreprises du secteur privé sans des financements publics de plusieurs milliards permettant de les soutenir en période d'arrêt de la production ?

L'heure est bien à la reconnaissance de la valeur « travail », à la juste rémunération de celui-ci et de notre système solidaire de protection sociale par le salaire brut. Toute augmentation du salaire net par l'abaissement des cotisations sociales est à combattre, car c'est l'ensemble de notre protection sociale qui s'en trouverait fragilisée (retraite, assurance chômage, santé).

Agir et se mobiliser ce 1er mai, c'est porter l'exigence sociale et environnementale au cœur des politiques publiques à mettre en œuvre. C'est agir pour notre système de protection sociale, gagner le retour à une retraite à taux plein à 60 ans et avant pour les métiers pénibles, c'est gagner un Smic à 2000 € brut et l'augmentation des salaires et des pensions en proportion... Bref, c'est agir tant en direction du gouvernement que du patronat pour gagner un monde de progrès social et de paix !

Parce que rien ne nous sera donné, il faut nous organiser pour agir au sein de nos entreprises de nos services ou de nos lieux de vie.

Agir ensemble pour obtenir satisfaction sur nos revendications, c'est possible en s'organisant au sein de la CGT. Pour cela, il faut se poser la question de son adhésion à la CGT ! Quelle belle occasion que la date du 1er mai pour cela !

Syndiquez-vous sur www.ud37.cgt.fr

Pour
+
de progrès
social

Syndiquez-vous à Cgt



La CGT revendique :

- Le SMIC à 2 000 € brut et la revalorisation de tous les salaires dans le public et le privé ainsi que des pensions.
- Baisser la TVA, à 5,5% sur le prix des carburants, du gaz ou de l'électricité et construire un pôle public de l'énergie.
- L'indexation automatique des minima de branche et des conventions collectives sur le SMIC.
- L'augmentation des salaires qui prenne en compte les niveaux de qualification et l'expérience professionnelle.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les Femmes et les Hommes.
- Des embauches et des relocalisations de productions, d'entreprises et de services.
- Des projets de réindustrialisation en lien avec les impératifs environnementaux.
- Une augmentation des minima sociaux et de nouveaux droits pour les précaires et privés d'emplois.
- La retraite à 60 ans, maintien des régimes spéciaux et aucune pension inférieure au SMIC.
- Réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h sans perte de salaire.
- Maintien et développement de tous les services publics (santé, éducation, culture ...).
- Le retour de l'impôt sur la fortune, son amélioration dans sa fonction de solidarité et de progressivité

Pour mieux vivre des fruits de son travail dans un environnement durable et un monde de paix,
le 1er mai 2022,
mobilisons-nous



Rassemblement et manifestation dimanche 1^{er} mai 2022 à 10h30 Place de la Liberté à Tours

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____

Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

Bulletin à renvoyer à Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire – BP 60425 – 37174 Chambray les Tours Cedex
Téléphone : 02 47 38 53 81 - courriel : ud37@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.ud37.cgt.fr

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr.